

180516 De la simplification administrative

Bonjour,

J'ai pu participer (assister) à quelques grandes messes destinées à préparer ce qui doit effectivement remplacer les SRCAE. En fait c'est le sommet d'une pyramide à trois étages :

- Les communes qui ont la possibilité de se doter d'un schéma d'urbanisme, notamment à l'aide d'un PLU
- Les regroupements de communes (par exemple, les PETR : pôle d'équilibre territorial et rural), ont l'obligation de définir le SCoT, schéma d'urbanisme, de leur territoire. L'acronyme SCoT tient pour Schéma de Cohérence Territoriale et Rural.
- La région qui doit constituer son schéma d'urbanisme, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). En Bourgogne Franche-Comté, ce sera plié en 2019.

Il faut noter que le SRADDET s'impose au SCoT qui lui-même s'impose au PLU. Si donc, par exemple, le SRADDET établit que l'implantation des éoliennes en forêt est autorisée, ni le SCoT, ni le PLU ne pourront l'interdire.

Les réunions de préparation du SRADDET en Bourgogne Franche-Comté sont des dénis de démocratie. Je n'ai pu y aller que parce que je suis élu et membre du conseil syndical de mon PETR. D'ailleurs, je n'ai été mis au courant de ces réunions que parce que le directeur des services de mon PETR connaissait mon intérêt pour les débats sur l'énergie. Dans des salles combles avec plusieurs centaines de personnes, le public est majoritairement constitué de fonctionnaires qui sont payés pour être là. Quelques maires péri-urbains et des membres d'ONG tel FNE (pas les pires). Les quelques maires ruraux sont souvent ceux qui ont fait le choix des ENR et, notamment, ceux qui se font les chantres du financement participatif. Ces associations là sont très représentées. A la dernière grande réunion à laquelle j'ai assisté, deux personnes sur scène : le VP régional à la cohésion sociale et un géographe. En début de réunion, on nous invite à télécharger une petite application qui va nous permettre de voter en ligne. L'auditoire est mis en garde: "Attention, votre vote va avoir des conséquences sur la mise en place des moyens qui vont nous permettre de ...". Les questions paraissent plutôt stupides, faisant appel au second degré. Étonnamment, ce jour là, l'objectif global, c'est à dire le thème général, du SRADDET est fixé, ce sera : "l'attractivité de notre région BFC".

J'ai donc pris la parole pour dire que, président d'une association régionale, l'installation d'éoliennes gigantesques ne semblait pas en phase avec l'objectif général du SRADDET, que je constatais de nombreux dysfonctionnements notamment pour la santé des riverains de parcs éoliens, que l'exemple allemand ne donnait pas très envie,... Curieusement, j'ai eu dans la foulée le soutien d'une personne de FNE. Peu après le VP régional a repris la parole pour expliquer l'importance de la transition énergétique, qu'il comprenait bien que certains retraités ou personnes d'un certain âge (j'ai les cheveux blancs et très bientôt 73 ans) aient du mal à voir s'effectuer des changements pourtant indispensables pour la sauvegarde du climat, pour les engagements de la région et ceux de la France. J'ai réussi à reprendre la parole en dernier pour remercier le VP régional de m'avoir ainsi ciblé. Il a eu beaucoup de mal à s'en sortir. A noter dans la salle, des représentants des industries locales, manifestement très mal à l'aise quand le VP régional essayait de les mouiller (je ne me souviens plus sur quel thème). Le représentant de SEB est parti dès qu'il a pu alors que la réunion durait toute la journée.

Effectivement, le SRADDET sera pire que le SRCAE. Il n'aura pas fait l'objet d'études environnementales qui sont reléguées à l'examen au cas par cas des projets en protégeant, bien sûr, nos paysages et notre biodiversité.

Avant-hier, nous avons voté notre SCoT. J'ai réussi à y faire inscrire : pas d'éolienne en forêt ni en zone humide et des restrictions sur les zones paysagères reconnues par l'Atlas départemental des paysages. Dès le départ, il était établi que nous ne pouvions pas interdire les éoliennes, ni modifier les distances de précaution (500 m) fixées par la LTECV. Nous sommes loin d'être sauvés, car, sous peu, nous allons devoir définir le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) de notre communauté de communes qui devra inclure sa dose d'énergie renouvelable.

La dictature écolo est bien en place, sournoise et difficile à dénoncer.

Bien cordialement,
Michel de Broissia